



PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER

A

SOMMAIRE GENERAL

1 RENSEIGNEMENT GENERAUX

- 1.1 Engagement de la Direction du Chantier
- 1.2 L'Ouvrage à Construire
- 1.3 Le Marché
- 1.4 Les Intervenants
- 1.5 Le Chantier
- 1.6 Le Personnel
- 1.7 Formation – Information à la Sécurité

2 SECOURS

- 2.1 Plan de Secours
- 2.2 En cas d'accident
- 2.3 Les Démarches Administrative suite à un accident

3 ETUDES DES RISQUES – PREVENTION

- 3.1 Principales phases de travaux

Edition du

CACHET

FRANCOIS Philippe

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

L'ensemble de l'encadrement de chantier, désigné nominativement dans l'organigramme, s'engage individuellement et collectivement à mettre en œuvre, sur ce chantier l'ensemble des procédures internes du système de Management de la qualité, de la santé, sécurité et de l'Environnement de l'Entreprise.

L'OUVRAGE A CONSTRUIRE

LE MARCHE

DELAIS D'EXECUTIONS

Début d'intervention :

Fin d'intervention :

EFFECTIFS

Moyen :

Maximum :

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENTREPRISE

SARL PLAT CARR PEINT
6 Impasse d'ANGOULEME
16230 MAINE DE BOIXE
TEL. : 05.17.20.03.38
E-mail : contact@platcarrpeint.fr

LES INTERVENANTS

MAITRE D'OUVRAGE :

MAITRE D'OUVRAGE			
---------------------	--	--	--

Maîtrise d'œuvre

MAITRE D' OEUVRE			
---------------------	--	--	--

COORDINATEUR DE SECURITE :

SPS			
-----	--	--	--

ORGANISATION DE PREVENTION ET DE SECOURS

1 Inspection du travail :

DDT
15 Rue des Frères Lumière
16012 ANGOULEME tél. : 05 45 66 68 68

2 CRAM :

16 Bld de Bretagne
16000 ANGOULEME tél. : 05 45 39 96 73

3 OPPBTP :

Rue Marcel Pagnol
87100 LIMOGES
Mme CHATAR tél. : 05 55 37 51 29
M. FANTON tél. : 05 55 37 67 14

4 POLICE :

Tél. : 17

5 SAMU :

Tél. : 15

6 Sapeur- Pompier :

Tél. : 18 avec mobile : 112

UTILISER LES BORNES D'APPEL EN CAS D'URGENCE

ORGANIGRAMME DE CHANTIER

Responsable de l'Exécution des travaux et interlocuteur privilégié pour le chantier :

Nom : S – Prénom : - tél portable :

Siège

FRANCOIS Philippe

Chantier



Conducteur de Travaux

Mickael SASKOR

Ouvriers d'exécutions



Plaquistes :

LE CHANTIER

Désignation et coordonnées :

TRAVAUX DE

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Sous traitant de l'entreprise :

LE PERSONNEL

HORAIRES DE TRAVAIL : 7h30/12h00 – 13h00/16h30 du lundi au jeudi
7h30/12h00 – 13h00/15h30 le vendredi

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISMES OFFICIELS DE PREVENTION :

- 1) Inspection du travail : Direction Départementale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle – 15 rue des Frères Lumières – 16012 ANGOULEME CEDEX
- 2) CARSAT : Service prévention : 37 av du Président Coty – 87100 LIMOGES
- 3) OPPBTP : 4, rue Marcel Pagnol – 87100 LIMOGES CEDEX
- 4) Médecine du travail : ZI N°3 83 Rue Simes – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HYGIENE ET LA SECURITE

- 1) Mesures prises pour assurer l'hygiène des conditions de travail et celles destinées au personnel :
 - a. Repas : local mis à disposition par
 - b. Vestiaires : les ouvriers arriveront en tenue sur le chantier
 - c. Installations sanitaires : local mis à disposition par
 - d. Propreté du chantier : Chaque entreprise intervenante veillera à ce que le site dans lequel le travail est effectué, soit journallement débarrassé des déchets.
- 2) Déchets : les déchets seront évacués par chaque entreprise intervenant sur le site.
Nous concernant, les déchets seront ramenés au dépôt de l'entreprise, ils seront triés et mis dans des contenants adaptés étant donné qu'aucune benne n'est prévue sur le chantier.
- 3) Mesures de prévention :
 - a. Approvisionnement : au fur et à mesure de l'avancement du chantier
- 4) Protections individuelles :
 - a. Casques
 - b. Chaussures de sécurité
 - c. Bouchon d'oreilles (pour tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 90dBA) ou appareil de protection de l'Ouïe
 - d. Protection respiratoire individuelle par masque avec cartouches filtrantes adaptables (poussière, peinture) ou appareils filtrants avec filtre jetable

- e. Gants adaptables suivant nature des travaux
- f. Lunettes
- g. Utilisation de cagoule et combinaison jetable à disposition suivant besoin

Toutes les protections ci-dessus désignées ont été adaptées individuellement à chaque ouvrier en rapport au travail effectué et consignées dans un manuel EPI dont chacun a pu prendre connaissance.

FORMATION

Accueil :

Information du personnel par conducteur de travaux et chef de chantier avant le démarrage du chantier. Sensibilisation particulière du personnel recruté en cours de chantier. Formation assurée pour travail sur site spécifique (OPPBTP)

LES REGLES ET CONSIGNES

Règlement intérieur

SECOURS

Appel des services : SAMU 15 – POLICE NATIONALE 17 – POMPIERS 18 – HOPITAL ANGOULEME 05.45.24.40.40 standard

05.45.54.40.43 Secrétariat urgence

Evacuation du blessé

Déclaration de l'accident

En cas de blessures légères : intervention d'un secouriste ou d'un salarié du chantier et utilisation de la boîte à pharmacie située dans les véhicules

Autres numéros de téléphone d'urgence : EDF SECURITE DEPANNAGE 0810.333.116 – GDF SECURITE DEPANNAGE 0810.161.600

TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Boîte de secours (mise en place à chaque début de chantier)

Nécessité de vérifier périodiquement le contenu et la validité des produits composants la boîte:

Couverture de survie

Pansement gras (biogaz) ou pommade grasse Biafine

A n'utiliser que pour des brûlures très légères, et très peu étendues après désinfection.
Pour les brûlures plus importante, laver à grande eau cela réduit l'étendu de la brûlure.
Dans tous les cas envelopper la brûlure dans un linge propre et faire appel au secours.
Penser que toute plaie ou toute brûlure peut être la porte au germe du tétanos. Prémunir cette maladie est d'être correctement vacciné.

Compresses de gaz stériles petites et moyennes :

A utiliser pour nettoyer les plaies avec le détergent antiseptique.

Utiliser également pour faire les pansements, pour recouvrir les blessures avant bandage.

Pansement adhésifs :

Protection de petites plaies après désinfection.

Sparadrap :

Maintien des pansements (compresse) sur plaies moyennes.

Bandes de gaze

Bandes de crêpe.

Spray solution désinfectante :

Produit à utiliser pour la désinfection des plaies.

Sérum physiologique monodose:

Eau stérile pour désinfection.

Gants

Ciseaux bout rond

Echarpe triangulaire

Protection de la victime :

Ne pas la déplacer surtout s'il s'agit d'une chute,

Calmer les personnes autour et les écarter,

Vérifier qu'aucun autre danger n'existe,

Ne pas laisser le blessé seul.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE : tout accident du travail ou de trajet fait l'objet d'une déclaration immédiate auprès du responsable administratif et conducteur de travaux.

DETAIL ET MODE OPERATOIRE AVEC INCIDENCE SUR LA SECURITE ET LA SANTE DES OUVRIERS

Risques exportés:

- Chute de plain pied : stockage en dehors des zones de circulation et aucun fils de notre outillage ne pourra être un danger car ils sont tous sur accus, évacuation des déchets au fur et à mesure
- Poussières et projections : découpe des matériaux en extérieur et à l'écart des autres intervenants

Risques importés:

- Electrocution : ne pas toucher le matériel d'autrui avec les mains mouillées et prévenir immédiatement le coordinateur de travaux et les autres intervenants du chantier si une installation électrique semble défaillante ou suspecte

- Collision et heurts : respect du balisage en place (établissement recevant des enfants) nous nous mettrons donc en rapport avec l'exploitant afin d'éviter tout accident avec les occupants des lieux.
- Risques liés à la circulation des engins et aux levages : utilisation des voies de circulation identifiées

Stockage et livraison : les livraisons sur site seront assurées par notre personnel en place et nous gérerons les approvisionnements au fur et à mesure de l'avancement pour éviter les risques d'accident liés à l'encombrement des zones de travaux.

TACHES PRATIQUES	RISQUES	MESURES
plaquisterie	Port de charges, Coupures, Poussière, chutes	EPI (gants, chaussures sécurité, masque, lunettes) Chariot de manutention Trousse de 1 ^{ers} soins Plateforme aux normes
TACHES ANNEXES	RISQUES	MESURES
Approvisionnement	Heurt	Respect du code de la route et des consignes de circulation, suivi du circuit de balisage sur site et des zones de stationnement

FORMATIONS DES SALARIES :

Les travailleurs concernés bénéficient, préalablement à toute activité ou intervention en présence d'amiante, d'une formation à la prévention des risques liés à l'amiante suivant les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2005 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante. Cette formation est complétée par une formation au port des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Un ouvrier ayant la formation SST sera automatiquement déployé sur place afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité. Il suivra la méthodologie suivante :

Disposition En Matière De Secours Et D'Evacuation

Consignes De Premier Secours

Consignes Générale

1. Interrompre la situation de danger sans s'exposer soi-même, ni exposer les autres (ne jamais déplacer le blessé, sauf en cas de danger imminent)
2. Prévenir le secouriste
3. Appeler les pompiers (Tél 18)
 - a) Localiser l'appel, le numéro de téléphone, le lieu de l'accident, l'accès au lieu de l'accident, (prévoir éventuellement un lieu de rendez-vous pour guider les secours).
 - b) Préciser la nature de l'accident, le nombre de victime
 - c) Ne pas raccrocher, (attendre que les pompiers le fassent).

Consignes Spécifiques

1. En cas de chute
 - a) Le blessé n'est pas en danger où il se trouve, le laisser sur place, le recouvrir, le rassurer.
 - b) Le blessé est en danger où il se trouve : déplacer la victime avec de grandes précautions, (craindre toujours un risque pour la colonne vertébrale, tirer la victime par les pieds en évitant de plier la colonne vertébrale)
2. En cas de brûlure

Dans tous les cas, laver à l'eau du robinet

 - a) Brûlures graves :
 - par flammes ou liquide bouillant : ne pas déshabiller
 - par produit chimique : enlever les vêtements sous le jet d'eau, laver abondamment et longtemps
 - b) Brûlures peu étendues :
 - avec cloques : ne pas toucher
 - si la cloque est percée : désinfecter sans frotter avec du détergent antiseptique (CETAVLON, MERCYRL) recouvrir avec du tulle gras et des compresses.
3. En cas d'asphyxie ou électrocution
 - a) Faire cerner la cause sans s'exposer soi-même
 - b) Faire prévenir les secours
 - c) Si le sujet respire, le mettre en position latérale de sécurité
 - d) S'il ne respire pas, faire du bouche à bouche.
4. En cas de plaies
 - a) Superficielles : avec des mains propres, désinfecter avec détergent antiseptique (CETAVLON ou MERCYRL), puis recouvrir d'un pansement adhésif
 - b) Importantes : ne pas nettoyer, recouvrir la plaie avec des compresses.
Si saignement abondant, comprimer avec la main ou une bande bien serrée.

En cas d'utilisation d'un échafaudage, le personnel formé à cet effet sera mis à contribution et une vérification sera faite par le coordinateur des travaux, M. FRANCOIS, avant commencement des travaux.

L'ensemble de notre personnel est à jour au niveau des visites médicales.